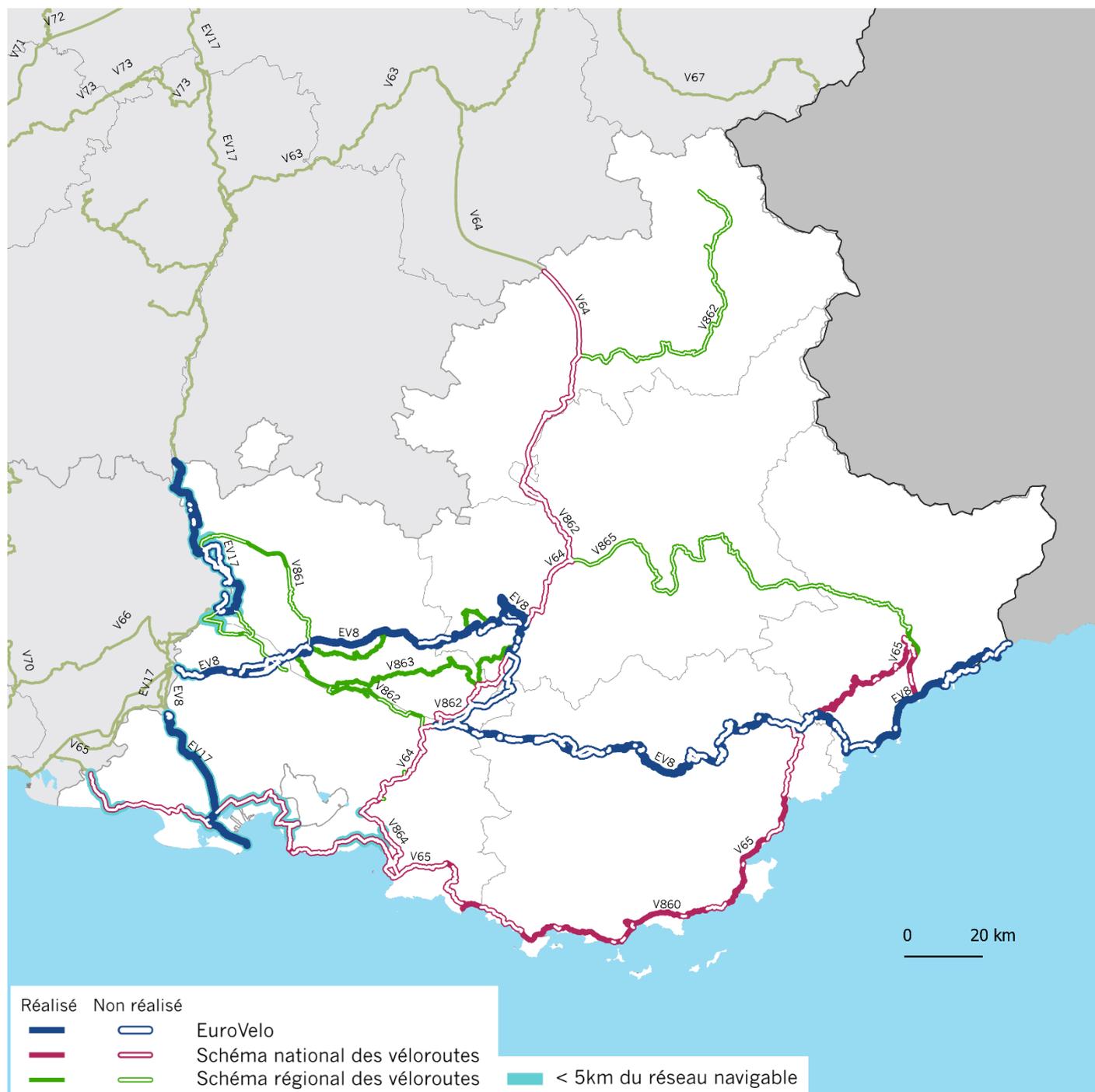


Sud - Provence-Alpes- Côte d'Azur



Réseau cyclable régional

✓ Bilan 2020 : 37 kilomètres ouverts dans l'année,
37 % du Schéma régional des véloroutes réalisé



*Les données présentées ici sont issues des contributions transmises par les collectivités à Vélo & Territoires (listées ci-après). Faute de donnée récente, l'information exploitée est celle d'une année antérieure.

La région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur a voté son nouveau Schéma régional des véloroutes en 2019. Il compte 2 067 km d'itinéraires, dont 1 477 km d'itinéraires inscrits au Schéma national des véloroutes (71 %). En 2020, 37 km de véloroute ont été ouverts sur ce Schéma régional. Les ouvertures les plus notables concernent La Durance à vélo (V862) avec 18 km principalement en site propre.

Au 1^{er} janvier 2021, 757 km du schéma régional sont réalisés (37 %), dont 262 km en site propre et 495 km en site partagé.

Enfin, 258 km (12 %) du linéaire régional est situé à proximité d'un canal du réseau navigable, ce qui fait de Sud - Provence-Alpes Côte d'Azur la région où la dimension fluvestre est la plus faible. L'EuroVelo 17 - ViaRhôna est le seul itinéraire qui y contribue.

	Total	Réalisé				Non réalisé		
	Km	Site propre		Site partagé		%	Km	%
	Km	Km	%	Km	%		Km	%
Schéma régional des véloroutes	2 067	262	13%	495	24%	37%	1 310	63%
dont Schéma national des véloroutes	1 477	262	18%	330	22%	40%	885	60%
dont EuroVelo	757	172	23%	233	31%	54%	352	46%
Proximité du réseau navigable								
dont < 5 km	258	72	28%	33	13%	41%	153	59%
dont < 150 m	40	25	62%	1	3%	65%	14	35%

Les contributeurs de l'Observatoire national des véloroutes : 6 collectivités

En 2020, 6 collectivités de Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur ont contribué à l'Observatoire national des véloroutes en transmettant leurs données actualisées :

Départements

Alpes-de-Haute-Provence
Bouches-du-Rhône
Vaucluse

EPCI

Communauté d'Agglomération Dracénie Provence Verdon Agglomération (83)
Métropole Nice-Côte d'Azur (06)

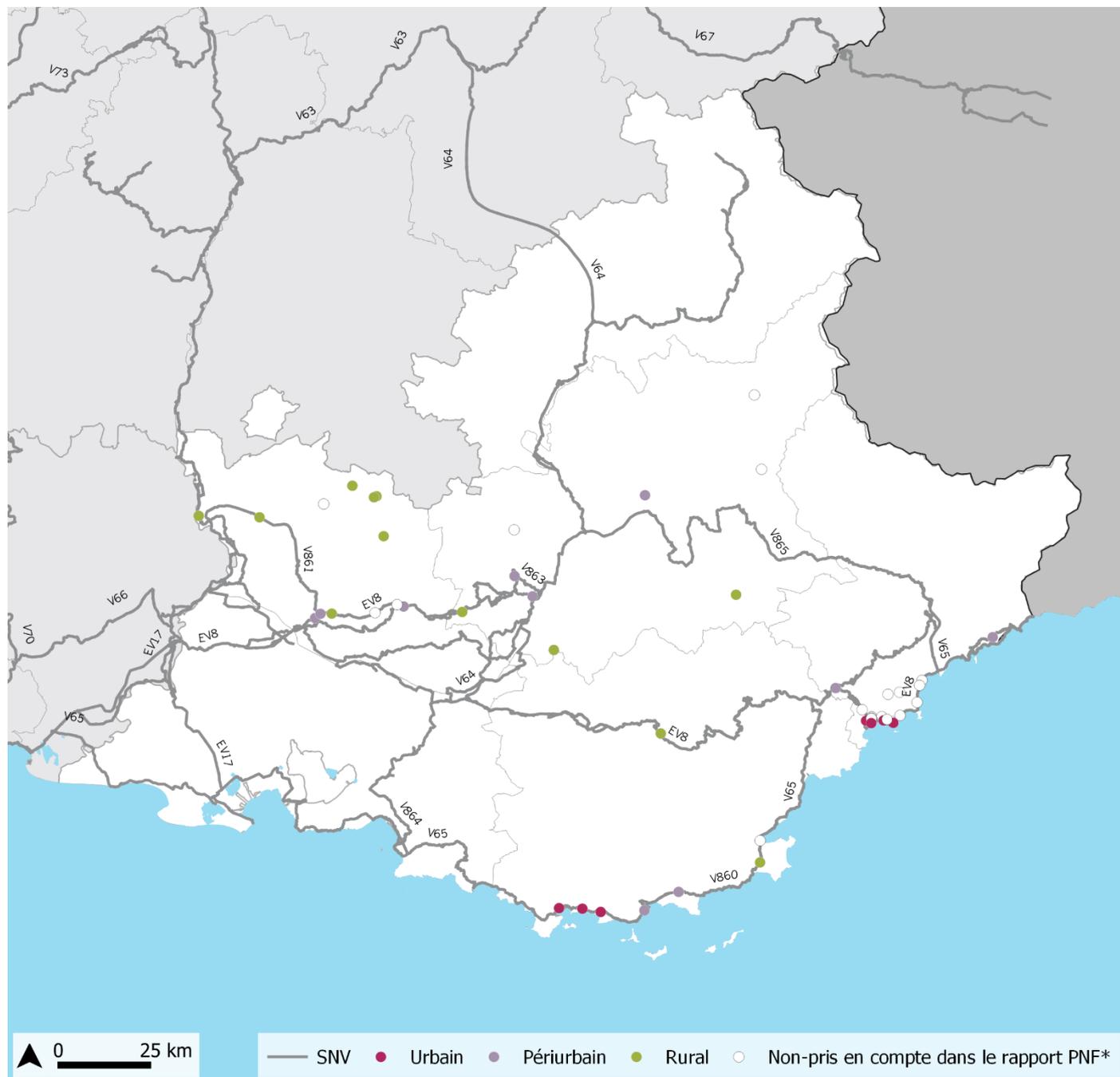
Commune

Fos-sur-Mer (13)

Fréquentation cyclable régionale

Répartition des compteurs

Compteurs partagés	2020 : 54	2019 : 36	2018 : 23
Compteurs analysés*	2020 : 30	2019 : non publié	2018 : 12
Compteurs analysés par milieu	● Urbain : 7	● Périurbain : 11	● Rural : 12
Compteurs sur les grands itinéraires	EuroVelo : 15	Schéma national (hors EuroVelo) : 6	



* Seuls les compteurs présentant au moins 90 % de données validées sur l'année sont pris en compte

Compteurs utilisés pour l'analyse 2020 – région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur

En région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur, les données de 54 compteurs sont partagées sur la Plateforme nationale des fréquentations (PNF). 30 compteurs ont été retenus pour les analyses 2020*. Ces données sont partagées par 5 propriétaires.

Liste des propriétaires et des compteurs

- Compteurs urbains : 7
- Compteurs périurbains : 11
- Compteurs ruraux : 12
- Compteurs non pris en compte dans le rapport de la PNF 2020* : 24

* Seuls les compteurs présentant au moins 90 % de données validées sur l'année sont pris en compte

CD04

- Digne-Les-Bains
- Forcalquier
- Volx
- Castellane (Castillon)
- Céreste
- Gréoux-Les-Bains
- Colmars (Ratery)
- Saint-Étienne-Les-Orgues
- Uvernet-Fours (Col Allos)

CD06

- Mandelieu-La-Napoule
- La Turbie
- Le Tignet
- Antibes
- Biot (RD 504)
- La Roquette-Sur-Siagne
- Valbonne (RD 98)
- Vallauris
- Villeneuve-Loubet
- Villeneuve-Loubet (Totem)

CD83

- Le Pradet
- Toulon (Lagoubran)
- Toulon (Toulon Est - La Coulée Verte)
- Bormes-Les-Mimosas (Le Trapan)
- Hyères (L'Aiguade)
- Gassin
- Salernes (EV8)
- Grimaud

CD84

- Apt (Est)
- Carpentras (Lira - Via Venaissia)
- Robion (Gare De Robion - EV8)
- Robion (Moutillon - Ev8)
- Beaumont-Du-Ventoux (Ventoux-Est)
- Beaumont-Du-Ventoux (Ventoux-Nord)
- Beaumont-Du-Ventoux (Ventoux-Sud)

- Caderousse (EV17)
- Maubec (Senancole-Coustellet EV8)
- Monieux (Gorges de la Nesque)
- Sarrians (Les Sablons)
- Apt (Apt Gare - Ev8)
- Bonnieux (Ptjulien)
- Crillon-Le-Brave (D19 Bedoin)
- Mondragon
- Sarrians (Brégoux - Venaissia)

Ville de Cannes

- Cannes (Gazagnaire)
- Cannes (Midi - Dollfus)
- Cannes (Royal Palm)
- Cannes (Av Jourdan Sens Nord / Sud)
- Cannes (Av Jourdan Sens Sud / Nord)
- Cannes (Bd Du Riou Sens Descente)
- Cannes (Bd Du Riou Sens Montée)
- Cannes (Coubertin Sens Nord / Sud)
- Cannes (Croisette Port Canto)
- Cannes (Coubertin Sens Sud / Nord)
- Cannes (N° 7 Croisette)

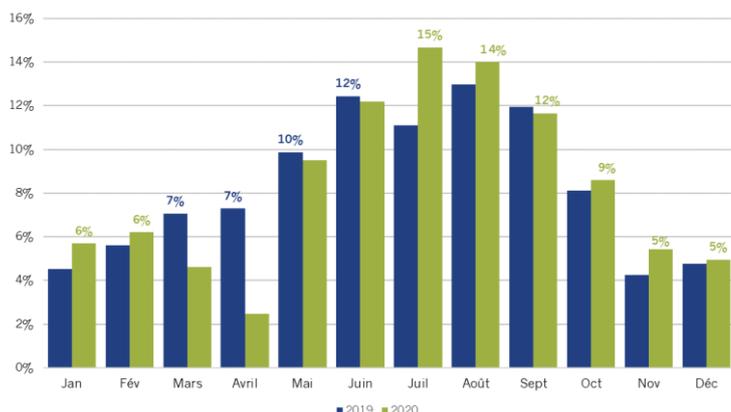
Analyse de la fréquentation cyclable

✓ Bilan 2020 : +4 % de passages de vélos par rapport à 2019

La fréquentation 2020 en région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur progresse de 4 % par rapport à 2019. Cette hausse atteint même 17 % hors périodes de confinement. Un bilan positif tiré vers le haut par les pratiques en milieux urbains et périurbains. Au niveau régional, le nombre moyen de passages par jour et par compteur est de 221. La fréquentation est plus importante le week-end (254 passages par jour par compteur) que la semaine (208 passages). En règle générale, elle s'étend d'avril à septembre sans véritable pic estival. Situation que l'on retrouve en 2020, exclusion faite de la période de confinement au printemps. Malgré une saisonnalité peu marquée, la fréquentation moyenne en juillet-août est plus importante que sur le reste de l'année (374 passages par jour et par compteur contre 190).

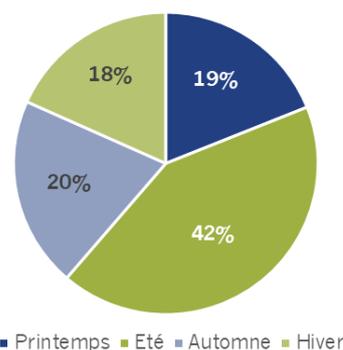
Répartition mensuelle des passages 2019 et 2020

(À échantillon comparable, base 10 compteurs – région Sud)



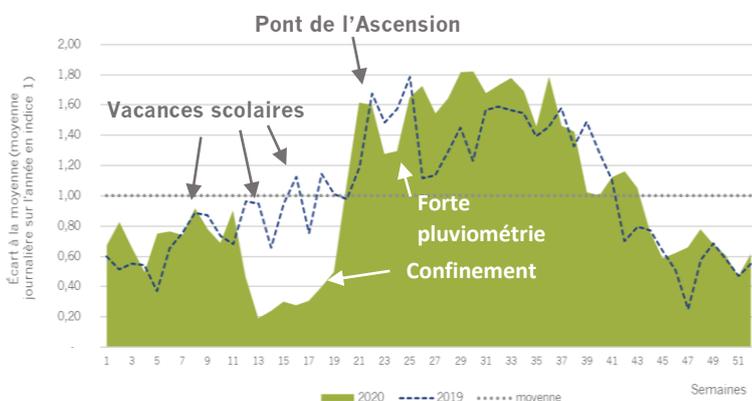
Répartition des passages 2020 par saison

(Base 26 compteurs – région Sud)



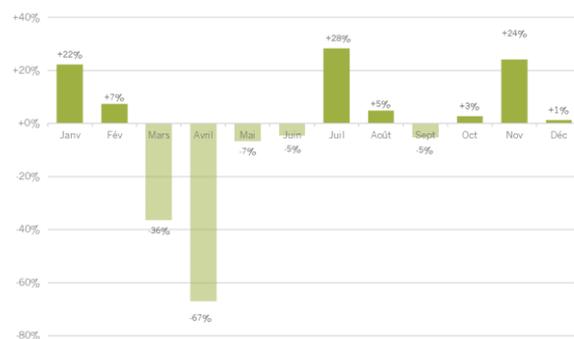
2020 2019 Comparaison de la fréquentation journalière en 2019 et 2020

(À échantillon comparable, base 10 compteurs – région Sud)



Évolution du nombre de passages mensuels par rapport à 2019

(À échantillon comparable, base 10 compteurs – région Sud)



2 1 3 Palmarès des compteurs par type de milieu

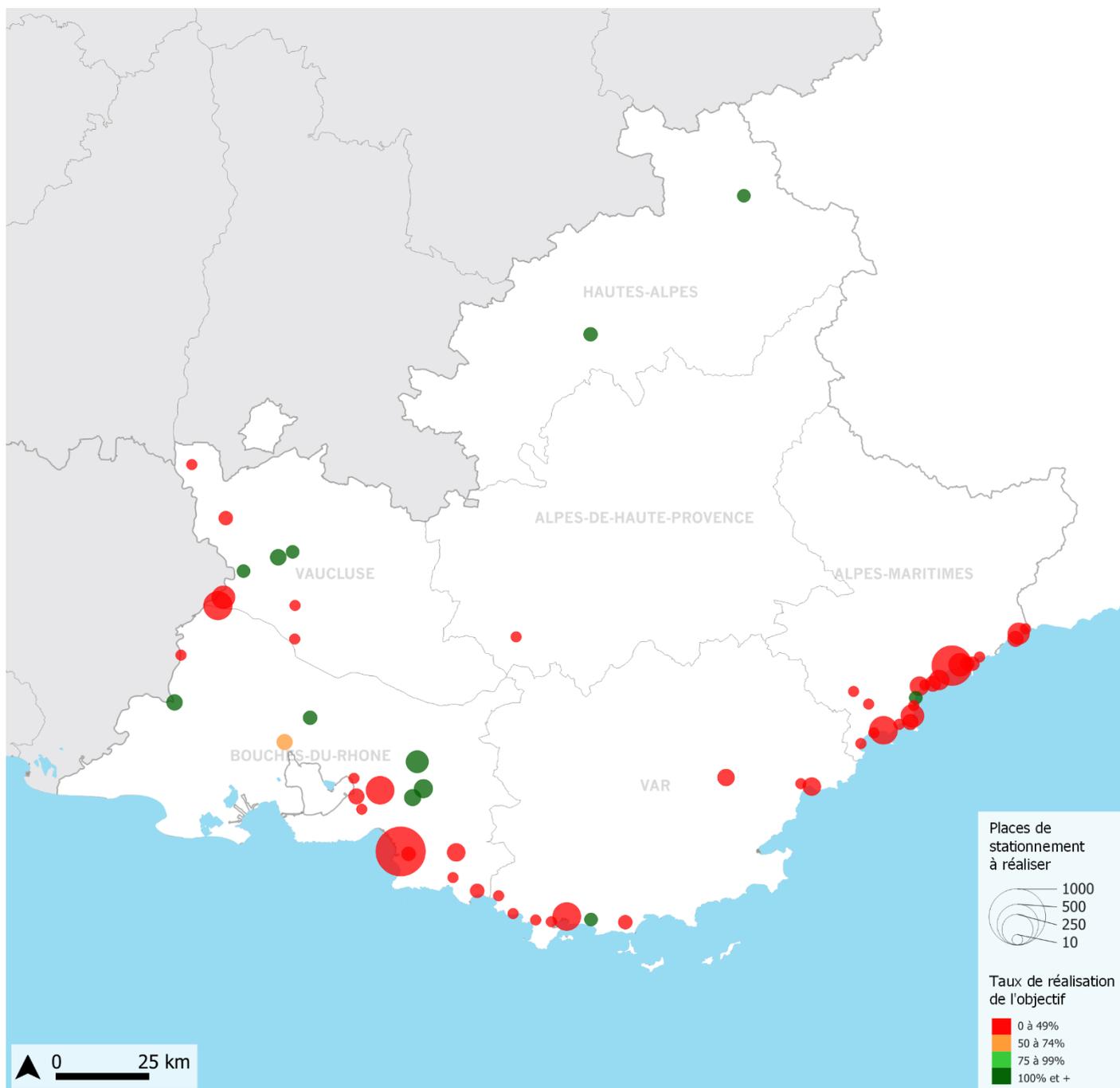
Milieu	Propriétaire	Compteurs	Nb moyen de passages journaliers 2020
Sites urbains	CD 83	Toulon (Est – La coulée verte)	821
	CD 83	Le Pradet	736
	CD 83	Toulon (Lagoubran)	529
Sites périurbains	CD 83	Hyères (l'Aiguade)	652
	CD 83	Bormes-les-Mimosas (le Trapan)	271
	CD 84	Carpentras (Lira – Via Venaissia)	248
	CD 84	Maubec (Senancole-Coustellet EV8)	202
Sites ruraux	CD 84	Sarrians (Les Sablons)	178
	CD 83	Gassin	135

Stationnements vélo sécurisés aux abords des gares

✓ **Bilan 2020 : 667 places de stationnement sécurisé déjà déployées, soit 19 % de l'objectif fixé par la LOM**

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 60 gares sont soumises à l'obligation d'équipement de stationnements sécurisés pour les vélos dans le cadre du décret d'application introduit par la Loi d'orientation des mobilités (LOM). Au total, 3 529 places de stationnement sécurisé devront être déployées dans ces gares régionales avant le 1^{er} janvier 2024. Selon les données du ministère de la Transition écologique et de la SNCF pour l'année 2020, cet objectif serait atteint à environ 19 % en 2020, avec 667 places de stationnement déjà mises à disposition aux abords des gares du territoire. Ce cap fixé par la LOM constitue néanmoins un seuil minimum : Vélo & Territoires invite les régions à aller encore plus loin pour être au rendez-vous d'une France à vélo 2030.

Nombre de places de stationnements vélo sécurisés à réaliser et taux de réalisation par gare en 2020



Sources : Ministère de la Transition écologique, chargé des Transports - SNCF

	Gares soumises à l'obligation d'équipement	Stationnements sécurisés existants en 2020	Stationnements sécurisés à atteindre avant 2024	Taux de réalisation
NATIONAL	1 133	42 488	90 485	47 %
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	60	667	3 529	19 %
Alpes-de-Haute-Provence	1	0	10	0 %
Alpes-Maritimes	22	238	1 326	18 %
Bouches-du-Rhône	16	312	1 366	23 %
Hautes-Alpes	2	36	36	100 %
Var	10	16	366	4 %
Vaucluse	9	65	425	15 %

À noter :

- 1) Le nombre de places de stationnement sécurisées à atteindre pour chaque territoire correspond aux objectifs minimums fixés par le décret d'application introduit par la LOM, auxquels s'ajoutent les emplacements de stationnement déjà prévus par les collectivités dans leurs différents projets.
- 2) Ne sont recensés dans ces atlas que les stationnements dits « sécurisés », par opposition aux stationnements « libres » (arceaux, lices ou appui vélos). Au sens du décret d'application de la LOM, sont considérés comme sécurisés, les stationnements pour les vélos :
 - Qui comportent des dispositifs fixes permettant de stabiliser et de fixer chaque vélo par le cadre et au moins une roue ;
 - Qui bénéficient d'une surveillance humanisée, d'une vidéo-surveillance ou d'un système de fermeture sécurisée ;
 - Et qui sont situés dans un lieu couvert et éclairé.